



Manifestation sportive et culturelle

ORGANISÉE PAR LA DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

15 au 19 mai 2017

SOMMAIRE

Le Challenge Michelet : une manifestation nationale de la protection judiciaire de la jeunesse	p4
La 45 ^{ème} édition du Challenge Michelet sous le signe de la « Résistance », déclinée en 5 acceptions	p6
« La tête et les jambes » : 5 jours de sport et de culture à Dijon.....	p7
Portrait de Charles ROZOY, parrain de la 45 ^{ème} édition	p9
Le village-animations	p10
Les intervenants sportifs	P12
Trois questions à Kamel BENCHIKH, chargé de mission du Challenge Michelet 2017	p13
Le sport, vecteur d’insertion pour les jeunes sous protection judiciaire.....	p15
La prise en charge éducative à la protection judiciaire de la jeunesse.....	p16
Où sont pris en charge les jeunes qui participent au Challenge Michelet ?	p17
Les jeunes pris en charge par la PJJ et le droit à l’image.....	p18
Les partenaires de la 45 ^{ème} édition du Challenge Michelet.....	p19



MANIFESTATIONS
NATIONALES

LE CHALLENGE MICHELET : UNE MANIFESTATION NATIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Un événement qui s'inscrit dans le programme des manifestations nationales de la protection judiciaire de la jeunesse

La PJJ porte aujourd'hui sept manifestations nationales autour du sport, de la culture ou de la gastronomie. Elles ont toutes en commun d'être nées d'initiatives locales et de la créativité des professionnels de terrain pour promouvoir la citoyenneté, le vivre ensemble et le respect de soi et des autres. Elles permettent de valoriser les compétences et les savoirs des jeunes que des parcours souvent chaotiques empêchent de construire un projet. A ce titre, ces manifestations sont des supports éducatifs qui visent avant tout à conduire vers l'insertion sociale et professionnelle.

Le Challenge Michelet, fort de sens et d'Histoire

Depuis 1972, la protection judiciaire de la jeunesse organise le CHALLENGE MICHELET, en lien avec l'Association nationale Edmond-Michelet / Henry-Bailly, qui vit le jour en 1985.

Cet événement d'ampleur nationale se déroule chaque année au mois de mai dans une direction inter-régionale PJJ différente (l'an dernier, la 44ème édition s'est déroulée à La Rochelle. Cette année, elle a lieu à Dijon et l'an prochain elle sera organisée par la direction inter-régionale PJJ Grand-Ouest, à Rennes).

Elle est destinée à des adolescents âgés de 12 à 18 ans confiés au secteur public de la PJJ ainsi qu'aux services du secteur associatif habilité et à ceux de la prévention spécialisée.

En 1972, Henri BAILLY, secrétaire de la confédération nationale des combattants volontaires de la résistance crée un challenge sportif en l'honneur d'Edmond MICHELET, garde des Sceaux de 1959 à 1961 et déporté comme lui pendant la seconde guerre mondiale. Cette initiative d'Henri BAILLY est un hommage à celui qui est pour lui le tout premier à s'être penché sur le sort des jeunes en difficultés sociales et familiales.

Edmond MICHELET qui avait été déporté à Dachau pour faits de résistance, accéda au rang de Ministre à la sortie de la seconde guerre mondiale en 1945, puis devint garde des Sceaux du Général de Gaulle. Lors de son discours d'investiture, il déclara « je serai toujours du côté de ceux qui ont les menottes ». Ayant vécu l'incarcération, il était très sensible aux problèmes des mineurs détenus et des jeunes en difficulté.

Henri BAILLY déclara au sujet du Challenge Michelet :

« Pour réussir il faut comprendre, se donner un but et donner le meilleur de soi ».

- ⇒ Une cérémonie commémorative a lieu chaque année au monument aux morts de la ville qui accueille le Challenge Michelet.

Délégations sportives

Sont présents pendant une semaine :

10 délégations = 1 par direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse / 1 délégation belge

Chaque délégation est composée d'une équipe mixte de 32 jeunes.

Les jeunes sont sélectionnés sur leur motivation, leur comportement et leurs aptitudes sportives. Les éducateurs qui les suivent évaluent ces critères de septembre à mai, lors de rencontres territoriales et régionales.

Plusieurs disciplines sont représentées :

Football, athlétisme, natation, basket-ball, cross, rugby.

Au total, pendant 5 jours, plus de 300 jeunes et environ 100 professionnels (éducateurs, infirmiers, professeurs techniques, cuisiniers...) participent à des olympiades de grande ampleur visant à favoriser la socialisation et l'insertion de cette jeunesse en difficulté sociale et familiale, à travers la pratique sportive.

Au-delà des résultats sportifs, le Challenge Michelet est surtout un média éducatif. Un prix du « Fair-play et de la citoyenneté » récompense d'ailleurs les équipes pour leur action en faveur du respect de l'autre

Les objectifs :

Permettre aux professionnels de la PJJ de travailler toute l'année avec les jeunes sur les valeurs nobles du sport : la cohésion du groupe, le vivre-ensemble, la tolérance, le rapport à la loi, aux règles, l'estime et la confiance en soi...



LA 45^{ème} ÉDITION DU CHALLENGE MICHELET SOUS LE SIGNE DE LA « RÉSISTANCE », DECLINÉE EN 5 ACCEPTIONS

Le défi de l'édition 2017 : ouvrir la compétition sportive à d'autres horizons

Tous les ans, une thématique sous-tend la compétition sportive. En 2015, Metz avait mis « le sport-loisir » en vedette et en 2016, La Rochelle avait développé le thème de la citoyenneté.

Pour les 45 ans du Challenge Michelet, la DIR Grand-Centre a souhaité revenir aux sources de cette manifestation sportive. Aussi, pour le Michelet 2017, le choix s'est-il porté sur le thème de LA RESISTANCE.

L'ensemble du projet a donc été élaboré sous l'angle de cette problématique qui a l'intérêt de pouvoir se décliner à l'aune des objectifs, non seulement de l'Association Michelet, mais aussi des missions de la protection judiciaire de la jeunesse.

« Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent »

Lucie Aubrac

Dans cette perspective, la direction inter-régionale PJJ Grand-Centre, organisatrice de cette 45^{ème} édition, a créé un « carnet de ressources » à destination des encadrants afin qu'ils préparent en amont les jeunes à la thématique de la résistance.

Ce carnet pédagogique de 60 pages donne des pistes de recherches et de réflexions autour de 5 acceptions de la résistance (filmographie, bibliographie, liens internet, discographie...). A la fin de chaque acception figure un quizz que les jeunes retrouveront devant chaque stand.

L'intérêt de cette thématique est d'ouvrir la compétition sportive à d'autres horizons, pour l'éclairer, lui donner un relief particulier et la mettre dans son contexte naturel : la prise en charge éducative. Ce livret a d'ailleurs été envoyé dans toutes les structures de la PJJ en France et en Belgique, afin que même les jeunes ne participant au Challenge en mai, puissent découvrir et travailler la thématique, avec leurs éducateurs.

La résistance physique	<ul style="list-style-type: none">• Apprendre à se dépasser• Découvrir le handisport• Prendre soin de sa santé
La résistance citoyenne	<ul style="list-style-type: none">• Vaincre les préjugés• Promouvoir l'égalité hommes-femmes• Lutter contre les discriminations• Travailler les concepts de laïcité et citoyenneté
La résistance environnementale	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre comment la terre résiste aux agressions des hommes• Découvrir le développement durable et l'éco-citoyenneté
La résistance politique	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser à la notion de « résistance politique » à travers des personnalités comme Jean Moulin, Gandhi, Malala Yousafzai...• Approfondir la résistance entre 1939 et 1945
La résistance culturelle	<ul style="list-style-type: none">• Se demander comment l'expression artistique peut être une forme de résistance• Expliquer la notion de « liberté d'expression »

LA TÊTE ET LES JAMBES : 5 JOURS DE SPORT ET DE CULTURE À DIJON

Le calendrier sportif

Le Challenge Michelet est une compétition organisée autour de 6 épreuves : la natation, l'athlétisme, le cross, le football, le basket et le rugby. Des juges fédéraux encadrent les épreuves.

Planning 45^{ème} Challenge Michelet du 15 au 19 mai 2017 à Dijon

Lundi 15 mai	Mardi 16 mai	Mercredi 17 mai	Jeudi 18 mai	Vendredi 19 mai
09h00 – 12h00	09h30 – 12h00	09h00 – 12h30	08h30 – 10h30	09h00 – 10h00
Petit-déjeuner de bienvenue	Phases qualificatives - Football garçons - Basketball filles	Athlétisme - 100m filles et garçons - 800m garçons - Longueur garçons - Hauteur garçons - Relais 4x 100m filles et garçons - Lancer de vortex mixte	Natation - 50m nage libre - relais 4 x 50m	Finale Basketball 10h00 – 11h00
			10h30 – 12h30	Finale Football
Cérémonie d'ouverture		Remise des récompenses	Cross-Country Filles 2 Km Garçons 4Km	11h00 – 11h45
			Remise des récompenses natation et cross	Finale Rugby 11h45 – 12h15 Remise des récompenses Foot/Rugby/Basket
12h00 – 14h00 Repas	12h00 – 14h00 Repas	12h30 – 14h00 Repas	12h30 – 14h00 Repas	12h15 – 14h00 Repas
14h00 – 17h30	14h00 -17h30	Après-midi libre	14h00 -17h30	14h00 -15h00
Phases qualificatives	Phases qualificatives - Football garçons - Basketball filles		Matches de classement et ½ finales - Football - Basketball	Cérémonie Commémorative au monument aux morts de Dijon
Rugby Mixte 2 garçons, 2 filles et 1 éducateur ou éducatrice				15h00 -17h30
				Cérémonie de clôture et remise des médailles

Les lieux de la manifestation et les moments phares :

Cérémonie d'ouverture :

Salle de spectacle « Le Cèdre »
Rue Armand Thibaut
21 300 Chenôte

Toutes les épreuves sportives, sauf la natation et celles du vendredi :

Campus Universitaire
Stade Colette Besson Boulevard Docteur Petitjean, 21000 Dijon

Cérémonie commémorative à la mémoire d'Edmond Michelet

Monument aux Morts
Rond-Point Michelet – Cours Général de Gaulle
21 000 Dijon

Finales, Cérémonie de clôture et remise des prix :

Complexe sportif - 24 rue F. Mitterrand
21 850 Saint-Apollinaire

Epreuve de natation :

Piscine Olympique
Portes de Mirande 12 rue
Alain Bombard, Dijon, 21 000

Les moments phares de la semaine :

La cérémonie d'ouverture, de clôture, mais aussi l'animation sur le village et les spectacles qui s'y déroulent sont orchestrés par l'association « Label Epique ».

Tous les matins, l'association « Foot Citoyen », créée en 2003 par Didier Roustan et Arsène Wenger, publie une « Gazette » avec des reportages sur les animations du village, des paroles de jeunes, de partenaires, de sportifs, d'éducateurs, mais aussi avec les résultats sportifs et des articles autour des 5 acceptions de la résistance.



Le vendredi après-midi, la cérémonie au monument aux morts, en souvenir des déportés et des résistants, est un moment très émouvant, en présence des jeunes et des officiels. C'est l'occasion de mettre en avant les valeurs de tolérance, de citoyenneté, d'humanisme et de faire de la lutte contre tous les racismes un objet de discussion et de commémoration. Geneviève AVENARD, Défenseur des enfants, sera présente.

Cérémonie de remise des prix :

Cette année, en plus des trophées sportifs et du prix du « Fair-play », deux nouveaux prix sont remis : celui de « L'Ambianceur », pour l'équipe qui aura animé le mieux ces 5 jours et « le prix artistique » qui récompense l'œuvre qui aura le mieux incarné la notion de résistance.

INTERVIEW DE CHARLES ROZOY, PARRAIN DU CHALLENGE MICHELET 2017

Charles Rozoy, un parcours et des valeurs exemplaires pour les jeunes confiés à la PJJ

Charles Rozoy, champion paralympique de natation sera le parrain de la 45^{ème} édition du Challenge Michelet. Médaillé d'or aux Jeux Olympiques de Londres en 2012, Champion d'Europe en 2014, le nageur dijonnais s'investit également pour défendre le handisport. La résistance physique et morale, c'est au quotidien qu'il y fait face, après un grave accident de moto en 2008, qui l'a paralysé du bras gauche.

Vous êtes le parrain de cette 45^{ème} édition du Challenge Michelet, qu'est-ce qui vous a poussé à nous faire le plaisir de participer à cette belle aventure humaine ?



Je m'investis depuis longtemps dans la transmission d'expériences. Il a donc été normal pour moi de devenir le parrain de ce bel événement en espérant que mon parcours de sportif de haut niveau en situation de handicap puisse servir aux jeunes qui seront présents. La vie ne m'a pas fait de cadeau j'ai donc dû apprendre à tirer le meilleur du pire. J'espère que cette expérience pourra faire un effet boule de neige auprès des jeunes qui participeront au Challenge Michelet.

La thématique de cette année est la résistance. Pouvez-vous nous dire à quelle forme de résistance, vous-même avez été confronté, durant votre vie ?

Forcément, en tant que sportif de haut niveau, la résistance physique est l'une de mes principales qualités. Cependant elle est loin d'être la seule car au-delà de l'effort physique il est important de résister mentalement aussi bien à l'entraînement que lors des compétitions. Mais au-delà de mon engagement sportif dans mon engagement citoyen, il me faut résister de toutes mes forces pour lutter contre les discriminations du handicap. Mais tous les types de résistance que vous allez aborder lors de ce Challenge Michelet sont ma préoccupation comme elle devrait l'être pour tous les êtres humains.



Le Challenge Michelet est une manifestation sportive et culturelle. C'est l'occasion de vous demander quels sont les sportifs et les artistes que vous aimez !



J'ai toujours été fan du grand Alexandre Popov, nageur russe, qui est revenu au plus haut niveau après avoir été poignardé dans les rues de Moscou. Mais toutes les histoires des sportifs sont différentes, uniques, belles et méritent d'être appréciées à leur juste valeur. Niveau artistique, je suis très hétéroclite mais j'ai eu la chance de voir Coldplay lors de la clôture des Jeux Paralympiques de Londres en 2012 et ce moment, en plus de ma médaille d'Or paralympique, restera gravé à jamais.

La semaine du 15 mai approche à grands pas, quels conseils donneriez-vous à tous les jeunes pour arriver en forme ?

Pour être en forme l'important est de trouver un équilibre entre le plaisir immédiat des excès et la retenue qui pourrait créer une frustration. L'équilibre reste donc dans la modération sur tous les plans. Pour arriver en forme, il faut d'abord arriver heureux, et pour être heureux il faut le décider soi-même.

LE VILLAGE-ANIMATIONS

Le Challenge Michelet, organisé sur 5 jours, se doit d'accueillir les participants dans les meilleures conditions possibles.

Pour garantir la qualité et la sécurité de ces olympiades et pour que celles-ci demeurent avant tout une fête sportive, les organisateurs veillent à :

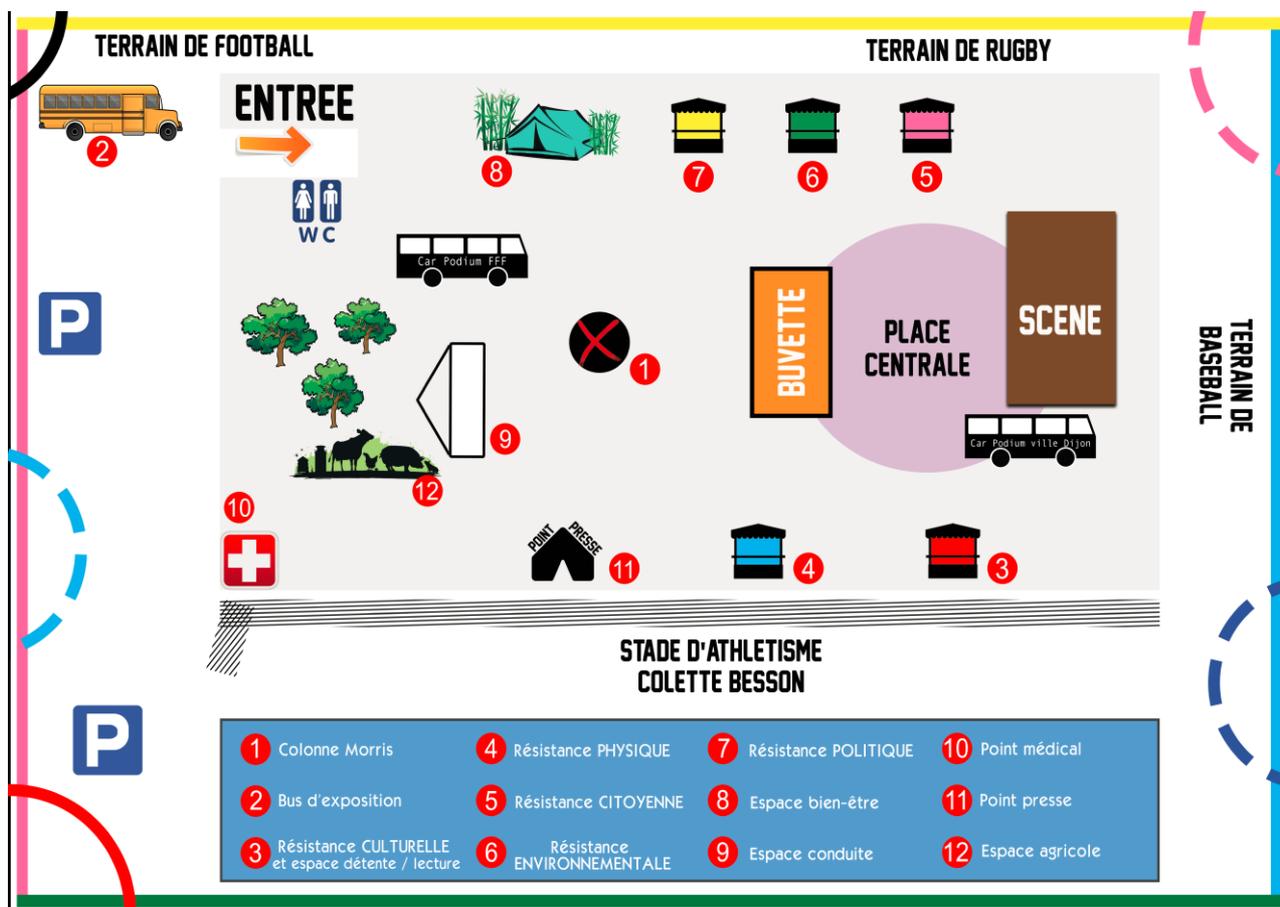
- Choisir des infrastructures aux normes
- Donner des consignes très strictes aux délégations quant au respect des lieux et des personnes
- Créer un comité d'éthique pour trancher les litiges sportifs ou statuer sur des comportements contraires à l'esprit du Michelet

Le Challenge Michelet est une manifestation festive et éducative qui permet d'ouvrir l'esprit des jeunes à d'autres horizons. Ainsi, à côté du stade, se tient un « village-animations », où des stands concourent à développer la curiosité et à apporter des connaissances dans des domaines aussi variés que la santé, la nutrition, le bien-être, la culture...

Des animations, des expositions, des lieux de rencontres et de dialogue, proposés par des partenaires institutionnels, associatifs, mais aussi des établissements du secteur public et associatif de la PJJ.

Des services civiques d'UNISCITE, des Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, des éducateurs stagiaires de l'Ecole Nationale de protection judiciaire de la jeunesse viendront aider les bénévoles de toute l'inter-région. Cette année, le village est conçu autour des 5 acceptions de la résistance....

Plan du site



La **colonne Morris**. Tous les jours y sont affichés les résultats sportifs, la gazette, les animations et une exposition sur Edmond Michelet, créée par des jeunes PJJ de Dijon.

Le **bus d'exposition**. Un « bus musée », restauré par des jeunes PJJ de Mâcon, où sont exposées les œuvres concourant pour le prix artistique.

Quelques animations.....

Stand « Résistance Culturelle » et espace détente / lecture :

- **Sidi, slameur-conteur du monde** : atelier d'écriture « Les mots délivrés »
- **Exposition de peintures sur la tolérance**
- **Espace lecture** : ouvrages sur la résistance et de nombreuses BD concourant à « Bulles en Fureur », autre manifestation nationale PJJ.

Stand « Résistance Physique » :

- **SEDAP et ANPAA** : espace ludique et interactif pour prévenir les addictions et les comportements à risque
- **IREPS** : présentation du Pass Santé Jeunes
- **ADOSPHERE** : atelier photos sur les représentations physiques de la résistance

Stand « Résistance Citoyenne » :

- **LICRA** : courts-métrages autour des discriminations et des inégalités
- **Intervention des RLC (Référentes Laïcité et Citoyenneté des directions territoriales)** : égalité filles-garçons, comprendre les migrations internationales (supports de la CIMADE)
- **Exposition photos sur le Mémorial de la Shoah**
- **DRDJSCS** : parcours handicap et atelier fair-play
- **Echanges avec la Déléguée Départementale du Défenseur des Droits**

Stand « Résistance Environnementale » :

- « **L'eau dans tous ses états** » : bar à eaux et débat pour découvrir cette source précieuse
- « **Fruits malins** » : dégustation et échanges sur notre façon de consommer
- « **Tri Truck** » : tout sur le tri et la réduction des déchets
- « **Miam-miam box** » : apprendre à lutter contre le gaspillage alimentaire

Stand « Résistance Politique » :

- **ONAC** : « Souvenirs de Résistants », quand la BD se met au service de la mémoire
- **Exposition de peintures sur les grandes figures de la résistance** (par les jeunes de l'UEAJ de Dijon)
- **Exposition photos sur la Syrie**, prêtée et conçue par la DIR Grand-Est
- « **Moi, le numérique, je connais !!** » : le permis numérique
- **La Maison des Journalistes** : « Renvoyé Spécial »

Espace bien-être : atelier gommage naturel des mains, sophrologie, massages sportifs ou bien-être, préparation mentale, relaxation, Qi Gong

Espace conduite : simulateur deux, quatre roues et conduite de travaux publics (DRAAF)

Point médical / Point Presse / Espace Agricole : ferme d'éducation par l'environnement

Sans oublier :

- **LA BUVETTE**, pour se restaurer et reprendre des forces ! Le ravitaillement est préparé et servi par des jeunes et des professionnels de la direction Inter-régionale Grand-Centre.
 - **LA PLACE CENTRALE**, avec des jeux géants en bois, « la marelle vitaminée », entre scène et buvette
 - **UNE SCENE** : concert d'ILTIKA, groupe dijonnais fondé par SIDI, entre slam et poésie et représentation de hip-hop
- Un **CAR PODIUM** de la Fédération Française de Football : Funfoot, Cecifoot, vitesse de tirs/ radars, quizz culture foot et un **CAR PODIUM** de la ville de Dijon

LES INTERVENANTS SPORTIFS

Pour soutenir, encourager, partager des expériences de vie, de nombreux sportifs se déplacent au sein du village-animations :



Clément TURPIN : en décembre 2009, il est désigné arbitre international FIFA. Il est le plus jeune français accédant à cette fonction. En mai 2016, il est élu meilleur arbitre français selon le classement de la Fédération Française de Football.



Sandrine MATHIVET : entraîneur DFCO Féminin (Dijon Football Côte-D'Or). Après des études pour devenir professeur d'EPS, elle mène de front une carrière de footballeuse. Vice-championne de France en 2012, demi-finaliste en 2011 de la Coupe de France, demi-finaliste en 2013 de Ligue des Champions de l'UEFA avec le club de Juvisy.

Aya CISSOKO : boxeuse et écrivaine française. Elle a été championne du monde amateur de boxe française en 1999 et 2003, puis de boxe anglaise en 2006. En 2011 *Danbé*, roman coécrit avec Marie Desplechin, obtient le Grand prix de l'héroïne Madame Figaro.



Et d'autres surprises !

TROIS QUESTIONS À KAMEL BENCHIKH, CHARGÉ DE MISSION DU CHALLENGE MICHELET 2017

1. Quel est votre parcours professionnel ?

Après une maîtrise en économie à Besançon, d'où je suis originaire, et un bref passage par l'éducation nationale, j'ai décidé de passer le premier concours exceptionnel d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse.

J'ai ainsi intégré la première promotion d'éducateur de ce concours exceptionnel en janvier 2000, avec une affectation au mois de mars au foyer d'action éducative (FAE) de Martigues, avant de rejoindre le Centre d'Action Educative (CAE) de Vesoul, puis celui de Besançon quelques années plus tard pour me rapprocher de ma région d'origine.

En 2009, je passais l'examen professionnel de chef de service éducatif (CSE), qui m'a permis d'exercer la fonction de responsable d'unité éducative de 2010 à 2013 à l'établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) de Besançon.

Ensuite de septembre 2013 à septembre 2016, de manière à diversifier mon parcours professionnel et m'ouvrir vers un champ professionnel qui me tenait particulièrement à cœur, celui de la politique de la ville, j'ai candidaté sur un poste de délégué du préfet et occupé cette fonction durant trois ans au sein de la préfecture du Haut-Rhin.

Le préfet de département m'a désigné « référent des zones de sécurité prioritaires (ZSP) du département », dans des territoires qui présentaient alors un cumul de difficultés, de délinquance, d'emploi, d'urbanisme, d'éducation... Ces difficultés nous ont conduits à mener un certain nombre d'actions expérimentales, dans le cadre d'un contrat de ville pour lequel nous avons été désignés « site expérimental » par le gouvernement.

Après cette période de mise à disposition, j'ai souhaité réintégrer la PJJ, au poste de conseiller technique au sein de la DIR Grand-Centre.

2. Quelles sont vos missions à la PJJ sur le challenge Michelet ?

A mon retour au sein de la PJJ au mois de septembre 2016, M.GARDANNE, alors directeur inter-régional par intérim et Mme RIVERON, directrice des missions éducatives, m'ont proposé le poste de chargé de mission de la 45^{ème} édition du challenge Michelet à Dijon.



C'est avec joie que je me suis inscrit très rapidement dans cette mission très riche et variée, ponctuée de nombreux temps forts. Ma mission première a été, à partir des premiers éléments établis avant mon arrivée, de mettre en place un schéma d'organisation, d'animer et de coordonner l'ensemble des pôles d'organisation et chacun des responsables désignés : la communication, la logistique, l'hébergement, la restauration, l'organisation des épreuves sportives, l'organisation du village animation, ainsi que toute la partie liée à la gestion budgétaire, à l'informatique et au secrétariat. Eléments clés et indispensables visant à satisfaire un accueil de qualité de l'ensemble des participants au challenge.

En lien très étroit avec le comité décisionnel, j'assure donc la coordination et le suivi de l'activité de chacun des acteurs et veille à l'état d'avancement du projet et à sa cohérence vis-à-vis des objectifs fixés.

De même, grâce à la forte mobilisation de notre chargé de communication Florence FANTINI, nous nous efforçons de valoriser cette 45^{ème} édition du challenge Michelet auprès de nos partenaires, par un portage de la thématique retenue, autour de la résistance. Celle-ci est, de façon inédite, traduite et explicitée dans un carnet de ressources à l'attention de l'ensemble des professionnels des services et unités éducatives de France.

J'assure également, en lien avec notre directeur inter-régional adjoint, les liens avec les différents partenaires institutionnels de manière à inscrire cet événement dans le champ des politiques publiques et obtenir d'eux soit une participation financière, soit une mise à disposition de moyens matériels.

Dans mon quotidien, je veille aussi à inscrire l'organisation de cette manifestation dans le respect des contraintes de sécurité imposées à la fois par la situation d'état d'urgence, ainsi que vis-à-vis des dispositions liées à l'application des règles du plan Vigipirate.

Enfin, je prépare également la formalisation d'un cahier des charges propre au challenge Michelet, tel qu'il nous l'a été demandé cette année par la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

3. Quel regard portez-vous aujourd'hui sur cette manifestation ?

Ma dernière expérience avec le challenge Michelet remonte à 2007. Si l'esprit du challenge reste aujourd'hui toujours intact avec un portage toujours aussi fort de ce dernier par l'association nationale E.Michelet-H.Bailly, l'administration centrale et les chefs de délégation, je trouve que la place du média sport, comme vecteur d'éducabilité et d'ouverture vers de nombreux champs connexes, tels la culture, la citoyenneté, la promotion de la santé... tend à se renforcer et permet davantage aux services et unités éducatives d'inscrire cette manifestation dans le cadre de leurs activités régulières.

Tel a été notre souhait cette année en permettant, avec le carnet de ressources et la création du prix artistique, d'étendre la participation au challenge à un large public de jeunes, constitué à la fois d'artistes et de sportifs. Mais le sport n'est-il pas un art ?

LE SPORT, VECTEUR D'INSERTION ET D'INCLUSION POUR LES JEUNES SOUS PROTECTION JUDICIAIRE

Le livre blanc de la commission européenne, dont les priorités sont reprises dans le traité de Lisbonne du 1^{er} décembre 2009, incite les Etats membres à utiliser le sport dans leurs politiques à des fins d'éducation, de santé publique et de cohésion sociale.

En France, le code du sport (article L. 100-1) prend en compte le rôle sociétal de celui-ci en identifiant « les activités physiques et sportives comme un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale ».

Le sport est ainsi reconnu comme facteur d'insertion et de cohésion sociale et les pratiques sportives sont sources d'épanouissement et d'engagement personnel. Il permet de rechercher un équilibre physique et psychologique.

Les jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont des publics particulièrement demandeurs d'activités sportives. La pratique sportive leur renvoie bien souvent une image valorisante d'eux-mêmes dont ils manquent parfois cruellement dans d'autres domaines.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse s'appuie depuis longtemps sur ce média comme outil éducatif facteur d'insertion. Il représente un axe fort des contenus de l'action éducative et fait partie intégrante des projets de service. Il permet de travailler l'éducation, l'estime de soi, la frustration, le respect des règles de vie, des valeurs sportives, de prévention des conduites à risques et de promotion de la santé qui sont mises en avant dans la démarche « PJJ promotrice de santé ».

En 2007, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse a réactualisé un protocole d'accord avec le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative qui insiste sur l'importance du sport en tant que facteur de lutte contre l'exclusion, porteur de dynamiques d'insertion sociale et comme vecteur de socialisation, de respect d'autrui et d'équilibre personnel.

Dans ce cadre, les deux ministères ont :

- collaboré pour la rédaction du guide « Sport, facteur d'inclusion sociale »
- rédigé la fiche action N° 17 (A) « développement des activités physiques et sportives comme support de l'action d'éducation auprès des jeunes sous protection judiciaire » du plan national « sport-santé-bien-être » annoncé en conseil des ministres en octobre 2012.

LA PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE A LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

L'ordonnance du 2 février 1945 constitue le texte de référence s'agissant des mineurs délinquants. Elle pose comme principe une responsabilité pénale atténuée des mineurs doués de discernement ainsi que la primauté de l'éducatif sur le répressif

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est une direction du ministère de la Justice. Elle prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice.

La protection judiciaire de la jeunesse a pour cœur de mission l'action éducative pour les jeunes dans le cadre judiciaire notamment au pénal. Pour cela, elle s'appuie sur des principes essentiels à savoir l'éducabilité de tous, le respect des droits des mineurs et de leurs parents et l'adaptation permanente des réponses éducatives aux évolutions des jeunes qui lui sont confiés.

Afin de favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents, souvent en grande difficulté, elle dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives de milieu ouvert, de placement et d'insertion ainsi qu'à leur bonne articulation.

Mais la réussite de ces prises en charge repose avant tout sur le travail et l'investissement de professionnels dotés de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être exigeants. Éducateurs, psychologues, directeurs de service, assistants de service social travaillent au quotidien aux côtés des jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle et pour les aider à construire leur parcours de vie.

Enfin, la PJJ travaille en réseau avec des acteurs tels que l'Éducation nationale, les missions locales, les organismes de santé, la police ainsi que les collectivités territoriales et le tissu associatif. Elle participe aux instances de politiques publiques notamment sur la prévention de la délinquance et développe un partenariat avec la société civile et le monde de l'entreprise, pour accompagner le jeune dans la construction de son parcours.

EN CHIFFRES :

137 829 : c'est le nombre de jeunes suivis par la PJJ en 2015 (toutes mesures confondues)

206 942 mesures ont été suivies par les services et établissements de la protection judiciaire de la jeunesse en 2015

9 000 : c'est le nombre de professionnels qui travaillent à la PJJ

60 % d'entre eux sont des éducateurs

OÙ SONT PRIS EN CHARGE LES JEUNES QUI PARTICIPENT AU CHALLENGE MICHELET ?

Chaque jeune présent au Challenge Michelet est pris en charge dans un établissement ou un service de la protection judiciaire de la jeunesse, du secteur associatif habilité (SAH) ou de la prévention spécialisée.

La grande majorité d'entre eux est suivie en milieu ouvert. Les professionnels de la PJJ exercent dans le milieu de vie habituel des jeunes et des familles.

Services territoriaux éducatifs de milieu ouvert (STEMO) : ils assurent l'accueil et l'information des mineurs et des familles et mettent en œuvre les prescriptions de l'autorité judiciaire. Les éducateurs interviennent à partir du lieu de vie du mineur. Il comprend notamment les unités éducatives de milieu ouvert (UEMO).

Services territoriaux éducatifs et d'insertion (STEI) : ils offrent une prise en charge permanente autour d'activités de jour mises en œuvre par des Unités éducatives d'activités de jour (UEAJ). Ces dernières organisent les activités scolaires, professionnelles, culturelles et sportives adaptées aux mineurs.

Certains des participants sont placés dans des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse.

Etablissement de placement éducatif (EPE) : communément appelés « foyer », l'établissement de placement éducatif de la protection judiciaire de la jeunesse comprend deux unités ou plus :

Une unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) qui accueille les mineurs sous mandat judiciaire, y compris en urgence. Elle a une capacité de 12 jeunes âgés de 13 à 18 ans.

Une unité éducative d'hébergement diversifié (UEHD) qui regroupe un éventail de prises en charge tels que l'hébergement en foyers de jeunes travailleurs, en résidence sociale ou en réseau de fermes d'accueil à dimension sociale. Le jeune placé peut également l'être en famille d'accueil ou en logement autonome.

Une unité éducative-centre éducatif renforcé (UE-CER): petites unités d'hébergement, elles ont pour vocation d'accueillir un groupe de 8 adolescents au maximum dans le cadre de sessions de 3 à 6 mois. Elles permettent aux jeunes de prendre de la distance avec leurs habitudes de vie et de préparer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle par le biais d'activités intensives.

Les centres éducatifs fermés (CEF) : alternative à l'incarcération, ils accueillent des mineurs au sein d'un dispositif particulièrement contenant. Les mineurs bénéficient d'un accompagnement éducatif et médico-psychologique renforcé et adapté à leur personnalité. Ils reçoivent des mineurs âgés de 13 à 18 ans, ayant commis des crimes ou des délits, multirécidivistes, pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Enfin certains d'entre eux sont placés en détention. Ces jeunes détenus font l'objet d'un suivi éducatif par un service éducatif de l'établissement pénitentiaire pour mineurs (SEEPM) ou un service de milieu ouvert s'ils sont incarcérés dans le quartier mineur d'une maison d'arrêt.

LES JEUNES PRIS EN CHARGE PAR LA PJJ ET LE DROIT A L'IMAGE

Vous êtes journaliste et vous participez à la manifestation « Challenge Michelet 2017 ». Quelques règles importantes à respecter relatives au droit à l'image des mineurs sous protection judiciaire.

- Il est interdit de divulguer toute information concernant l'identité et la personnalité des mineurs délinquants¹. Cela implique que le média respecte l'anonymat physique et patronymique des jeunes.
 - Il est interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification d'un mineur victime d'infraction ou d'un mineur ayant quitté ses parents, son tuteur, la personne ou l'institution qui était chargée de sa garde ou à laquelle il était confié². Cette formulation inclut l'image et les renseignements sur l'identité en tant que telle mais également l'adresse ou encore le lieu de scolarisation.
 - Il est impératif de recueillir les autorisations des deux titulaires de l'autorité parentale et du mineur lui-même, nonobstant les règles ci-dessus énoncées.
- ⇒ **En d'autres termes, il est impératif de disposer des autorisations même si l'anonymat physique et patronymique a été respecté par les journalistes.**

Dans le cadre de cet événement, les autorisations ont été recueillies par les directeurs de service et les éducateurs.

Les journalistes devront tout de même flouter et modifier les prénoms des jeunes interviewés, photographiés et filmés.

ATTENTION : Il vous est strictement interdit de filmer / photographier / enregistrer / interviewer les mineurs dont les autorisations des titulaires de l'autorité parentale n'ont pas pu être recueillies. Ceux-ci sont autant que possible signalés par le port d'un bracelet de couleur orange.

¹ Article 14 de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante

² Article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse

LES PARTENAIRES DE LA 45^{ème} ÉDITION DU CHALLENGE MICHELET

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse finance cette manifestation.

Des partenaires financiers viennent cependant compléter cette enveloppe (mairies, conseils régionaux, partenaires institutionnels, sponsors).

Le Comité départemental olympique et sportif de Côte-d'Or est par ailleurs le porteur juridique de cet événement.

La ville et l'université de Dijon mettent quant à elles à disposition les équipements sportifs et s'engagent aux côtés des jeunes et des professionnels.

Pour cela aussi le Challenge Michelet est un temps fort de la vie de la PJJ, un temps de rencontres et d'échanges entre professionnels de divers horizons : publics, privés, associatifs.

Ainsi, l'organisation du challenge Michelet permet de pérenniser et de consolider des partenariats existants mais également de découvrir et d'associer de nouveaux acteurs, tous sensibilisés aux problématiques des jeunes sous protection judiciaire.

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE LUTTE CONTRE LES DROGUES ET LES CONDUITES ADDICTIVES
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MINISTÈRE DE LA CULTURE DE LA COMMUNICATION
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
DRJSCS DE FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR





CONTACT PRESSE

Direction inter-régionale PJJ Grand-Centre – Florence FANTINI
03 45 21 86 20 – 06 66 80 89 28 / florence.fantini@justice.fr

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse - Hélène SUHAS
01 70 22 78 75 – 06 07 15 31 67 / helene.suhas@justice.gouv.fr